



Monsieur Arnaud LESAUNIER
Directeur général délégué aux ressources
humaines et à l'organisation
France télévisions
7, esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15

LR/AR : 2C 090 385 4867

Paris, le 30 janvier 2017

Objet : Saisine sur les indemnités de mobilité des personnels non permanents

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'Accord de groupe sur le dialogue social à France télévisions, et afin d'anticiper sur un conflit collectif, les Organisations Syndicales signataires demandent à la direction de les recevoir dans un délai de 5 jours afin d'aborder la situation des personnels non permanents soumis à un changement de régime d'indemnisation de leurs missions.

En effet, la Direction a décidé de modifier sans concertation « *les conditions du régime des indemnités de mobilité versées aux personnels non permanents lorsqu'ils sont sollicités pour travailler dans une région différente de leur résidence habituelle.* » (source document direction remis aux CE régionaux).

Les CE régionaux ont été ou sont actuellement informés de la mise en place de cette nouvelle procédure qui relève de l'entreprise, alors que le CCE ne l'a pas été préalablement.

Ces changements vont entraîner les personnels non permanents dans une plus grande précarité puisqu'ils devront financer eux-mêmes une part de leurs frais de déplacement pour honorer un contrat temporaire dans une entité de l'entreprise. Cela n'est pas acceptable. De nombreux salariés, informés de la situation, nous font part de leur indignation, qu'ils soient CDD ou CDI.

En outre, une certaine confusion règne sur les véritables effets de ces changements puisque certains responsables RH affirment même que rien ne change. Alors pourquoi sortir une telle note ?

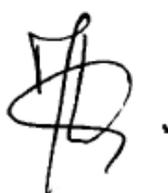
Toutes les Organisations Syndicales signataires se sont publiquement exprimées contre ces changements. Elles demandent à être reçues par la Direction dans le délai de 5 jours prévu par l'Accord Collectif afin d'aborder cette question et d'éviter l'entrée dans un conflit social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour la CGT,
Marc CHAUVELOT,
DSC



Pour la CFDT,
Marie-Laurence GRESSIER
DSC



Pour FO,
Marie-Pierre SAMITIER
DSC



Pour le SNJ,
Muriel DEMGUILHEM
DSC



Copie : **M. Benjamin MAURICE**, Directeur du dialogue social